FORMASUITE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Prévoir et préparer un contrôle URSSAF

Le 21/11/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se préparer sereinement à un contrôle URSSAF
- Maîtriser la procédure de contrôle
- Agir en conséquence en cas de contrôle : les potentiels recours

CONTENU

AVANT LA FORMATION

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes.

Jour 1

Matin

Aspects généraux

- Rôle et fonctionnement de l'URSSAF
- Maîtriser les règles de contrôle des déclarations
- Connaître le fonctionnement du contrôle sur pièce

Après-midi

Se préparer à un contrôle URSSAF

- Potentiels cas de défiscalisation (heures supplémentaires…) et allègements fiscaux
- Traçabilité des avantages sociaux versés (intéressement et participation)
- Accords transactionnels entre employé et employeur
- Avantages en nature et cotisations
- Frais professionnels
- Contrats/emplois aidés
- Assiettes CSG/CRDS (abattements)
- Forfait social
- Limite d'exonération sociale (par an et par salarié)
- Prestations liées aux activités sociales et culturelles

Jour 2

Matin

Maîtriser la procédure de contrôle

- Réunir l'ensemble des éléments ayant pu impacter les charges
- Connaître les pouvoirs détenus par les contrôleurs
- Connaître les limites de ces pouvoirs
- Maîtriser les droits et obligations de l'employeur (charte du cotisant)
- Distinguer les procédures et leurs spécificités

Agir en conséquence du contrôle : les potentiels recours

CONTACTEZ NOUS

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité : 76820087382

- La lettre d'observation et à la mise en demeure
- La procédure de contestation

Après-Midi

Autorités en prévision de litiges

- L'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS)
- Le dispositif dit de “rescrit social”
- Recours amiables
- Recours auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS)

FIN DE LA FORMATION

- Débrief de la formation avec le formateur pour consolider vos connaissances.

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC VISE

Tout public

- Formation individuelle ou collective (garantie à partir du premier inscrit)
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût
- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 15 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Nombre de participants : de 1 à 20 participants (au delà nous consulter)
- **Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap. Locaux adaptés.**

DUREE

14 heures

PEDAGOGIE

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Moyens et supports pédagogiques :

- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d’évaluation et de suivi :

- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation
-

Profil du formateur :

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

Une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.